



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED WG.509/1



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

22 avril 2021  
Français  
Original : English

Réunion des Point focaux du MED POL

Vidéoconférence, 27-28 mai et 6-7 octobre 2021

**Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux**

**Ordre du jour provisoire**

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires

### Ordre du jour provisoire

- Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion
- Points 2 et 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et questions d'organisation
- Point 4 de l'ordre du jour : Progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail 2020-2021 relatif aux thèmes de la pollution terrestre et de la gouvernance
- Point 5 de l'ordre du jour : Mises à jour des annexes des protocoles relatifs à la pollution
- Point 6 de l'ordre du jour : Examen des plans régionaux nouveaux / améliorés conformément  
Point 7 de l'ordre du jour : Évaluation à mi-parcours basée sur des indicateurs de la mise en œuvre des plans d'action nationaux / programme de mesures (2015-2020)
- Point 8 de l'ordre du jour : Questions transversales - les règles d'intégration et d'agrégation pour les objectifs écologiques 5, 9 et 10 de l'IMAP et les critères d'évaluation pour les contaminants, les nutriments et les déchets marins
- Point 9 de l'ordre du jour : Programme de travail MED POL 2022-2023
- Point 10 de l'ordre du jour : Autres questions (*en relation avec les points 1 à 10 de l'ordre du jour*)
- Point 11 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations (*en relation avec les points 1 à 10 de l'ordre du jour*)
- Point 12 de l'ordre du jour : Harmonisation et normalisation de la surveillance du cluster IMAP Pollution
- Point 13 de l'ordre du jour : Méthodologies communes sur les techniques d'estimation du budget national de référence (BNB) des polluants liés à :
- a) Rejets de sources diffuses provenant de l'agriculture
  - b) Rejets de sources ponctuelles provenant de l'aquaculture
  - c) Rejets de sources non ponctuelles provenant des eaux de ruissellement des bassins versants
- Point 14 de l'ordre du jour : Examen des évaluations pour l'élaboration de trois nouveaux plans régionaux conformément à l'article 15 du Protocole LBS pour l'exercice biennal 2022-2023 :
- Point 15 de l'ordre du jour : Méthodologies et techniques d'évaluation et de surveillance des effets néfastes des activités d'immersion
- Point 16 de l'ordre du jour : Autres questions
- Point 17 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations
- Point 18 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion